



13 AVR. 2016

## Avis aux exportateurs au sujet de la Short Supply

Le Ministère délégué auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique chargé du Commerce Extérieur informe les exportateurs marocains sur le marché des Etats-Unis d'Amérique et en particulier ceux du secteur textile, que suite à l'expiration du TPL (Tariff Preference Level) le 31 décembre 2015, une procédure dite « Short Supply » a été mise en place dans la perspective de renforcer les exportations marocaines vers le marché des Etats Unis.

La Short Supply est une clause dans le chapitre 4 (article 4.3) de l'Accord de libre-échange Maroc-Etats-Unis, qui permet aux opérateurs marocains d'importer des intrants en provenance de pays tiers, à condition de prouver qu'ils sont en pénurie au Maroc et aux USA et de soumettre une requête formelle à ce sujet.

Les opérateurs économiques marocains intéressés par ledit marché et qui souhaitent formuler des requêtes de Short Supply pour des intrants spécifiques peuvent s'adresser au Ministère délégué du Commerce Extérieur ou à l'AMITH (pour le secteur textile), pour les accompagner dans ce processus et leur fournir toute l'assistance et les renseignements nécessaires pour l'instruction de leurs demandes.

